



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Urbanisme Risques**

Affaire suivie par Jean Yves DANIEL
Chargé d'études planification
Tél : 05 59 80 88 21
Mél : cdpenaf64@equipement-agriculture.gouv.fr

Pau, le **14 MARS 2023**

Le Président de la commission
à
Monsieur le Chef du pôle urbanisme et fiscalité Béarn
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Vous avez transmis pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, au titre de l'article L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime, trois demandes portées par Total Energies Renouvelables France, relatives à la construction de centrales photovoltaïques au sol, en zone Nr du PLUi de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées approuvé en date du 19 décembre 2019 :

- PC n° 064 132 22 P0016 et PC n° 064 041 22 P0024 sur les communes de Bizanos et Aressy : parcelles AL0019, 20, 21, 23, 24 et 88, lieu-dit Des Châtaigneraies à Bizanos, et parcelles ZA0032 et 33 à Aressy ;
- PC n° 064 376 22 P0017 sur la commune de Meillon : parcelles ZB 0041, ZB 0042 et ZB 0043, lieu-dit Tuquet à Meillon ;
- PC n° 064 041 22 P 0025 sur la commune d'Aressy : parcelles ZB 0034 et ZB 0035, Chemin du Lanot à Aressy.

Cette commission s'est réunie le 22 février 2023 et a émis un avis favorable sur ces 3 projets.

Le Président de la commission
**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,**
Fabien MENU